



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tourisme social

Question écrite n° 101865

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les conséquences de la diminution progressive de l'accessibilité aux vacances pour les jeunes de familles modestes, dont le niveau de vie est insuffisant. C'est ainsi qu'un pourcentage important des enfants concernés sont condamnés à ne pas quitter la ville, réduits à profiter au moins des installations d'accueil municipales quand elles existent en nombre suffisant. Les parents eux-mêmes sont d'ailleurs contraints à réduire le temps de séjour à la campagne pour des raisons financières. Il lui demande quelles sont ses intentions pour améliorer les conditions de vie de ce temps des vacances, dans le cadre de la famille ou de la vie associative.

Texte de la réponse

Afin de permettre au plus large public « jeunesse » de partir en vacances, des aides aux familles existent déjà, ce qui démontre la volonté de l'État - et plus particulièrement du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative - de soutenir et d'encourager les départs en vacances. Ainsi, dans le cadre de l'opération « Solidar'été », ce sont 10 000 jeunes qui ont pu être accueillis en 2006 dans les établissements du ministère pour y pratiquer des activités éducatives de qualité. Par ailleurs, le dispositif Ville-Vie-Vacances concerne annuellement 800 000 jeunes et a permis à plus de 100 000 d'entre eux de participer à des séjours en France ou à l'étranger. Ces séjours gratuits s'adressent aux familles les plus défavorisées. Enfin, la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif va contribuer à renforcer les équipes d'animation des organisateurs des accueils, en donnant un nouvel élan à l'engagement éducatif. La lutte contre les inégalités des enfants face aux vacances est l'affaire de tous. Seule une mobilisation de l'ensemble des acteurs éducatifs (État, institutions, collectivités territoriales et associations) permettra de développer un loisir social accessible au plus grand nombre.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101865

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 2006, page 8259

Réponse publiée le : 6 février 2007, page 1393